


Un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine des collectivités : **C**onseils en **E**nergie **P**artagés



<p>Photographies /logo à joindre</p>	
<p>Objectifs de l'action</p>	<p><i>Brève description des principaux objectifs concrets de l'action présentée (max. 60 mots) (ex : sensibilisation de la population à la thématique énergétique)</i></p> <p>Deux objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux communes de mieux identifier les dépenses d'énergie (et d'eau) des équipements communaux et d'optimiser les contrats de fournitures. • Proposer aux élus et services techniques municipaux un conseil, une aide à la décision et un accompagnement dans leurs projets d'économies d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables sur le patrimoine et domaine public.
<p>Description de l'action</p>	<p><i>Contexte de l'action. Description plus détaillée de l'action, description de l'initiative / méthodes / financement utilisé. Photographies et graphiques (max. 200 mots)</i></p> <p>Le CEP (Conseil en Energie Partagé) est un service de proximité proposé aux communes de la communauté d'agglomération du Grand Dole pour leur permettre de maîtriser leurs consommations d'énergie et les accompagner dans leurs projets de mise en œuvre d'énergies renouvelables. Le conseiller a pour mission d'apporter une réponse adaptée à chaque commune en proposant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un bilan initial et un suivi régulier des consommations d'énergie (et d'eau), • une analyse thermographique complémentaire grâce à une caméra infrarouge • une liste de propositions hiérarchisées (au regard des coûts de mise en œuvre et de l'efficacité énergétique) destinées à réduire les consommations, • l'animation d'actions de sensibilisation des personnels techniques et administratifs • le développement d'un réseau intercommunal d'acteurs de la maîtrise de l'énergie, • l'affichage des performances énergétiques des bâtiments (Display), • un accompagnement opérationnel des communes dans leurs projets, • l'accompagnement des communes dans l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie. <p>Les trois premières années de service sont conventionnées avec les communes volontaires (de manière à garantir leur implication dans la démarche). Le service mutualisé durant cette première période est proposé « gratuitement » grâce aux soutiens financiers de l'ADEME et du Conseil Régional de Franche-Comté.</p>
<p>Résultats / réalisations</p>	<p><i>Résultats spécifiques étayés de chiffres concrets. Suivi et évaluation des succès et/ou échecs, facteurs de succès et d'échec (max. 150 mots)</i></p> <p>Initié au début de l'année 2008, le service CEP a permis d'établir un bilan énergétique sur 3 ans de 31 communes de l'agglomération. Ces résultats ont été présentés dans 8 communes accompagnés de préconisations en cours d'examen par les élus concernés. Deux études d'opportunités, trois études de faisabilité de chauffage à partir de sources renouvelables ont été engagées, un schéma global de rénovation et de maintenance du parc d'éclairage public est à l'étude et un plan local d'approvisionnement en bois énergie devrait être engagé courant 2009... La mise en service d'un observatoire permanent et automatisé des consommations et factures énergétiques de l'ensemble des équipements communaux vient d'être finalisée. La première évaluation formelle de ce service énergie mutualisé interviendra fin 2009.</p>
<p>Points forts de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement et diagnostic systématique du patrimoine bâti et des réseaux d'éclairage public communaux. • Mutualisation d'un spécialiste de l'énergie permettant aux petites communes d'accéder, à

	<p>moindre coûts, à des conseils et préconisations en toute neutralité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration automatique et permanente des factures d'énergie et d'eau permettant aux élus de consulter leur tableau de bord énergétique à tout moment (application full-web) • Constitution d'un réseau local permanent d'élus et d'agents travaillant à la sobriété énergétique du territoire • A terme, sous réserve d'un renforcement du service, possibilité d'offrir une véritable prestation interne d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre aux communes de « passer à l'action ».
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance et manque réel d'intérêt pour la thématique « économies d'énergie » dans la plupart des communes, malgré une première réaction la plus souvent enthousiaste. • Manque d'appropriation du service et du conseiller vis-à-vis des communes dans la mesure où le service est proposé « gratuitement » aux communes • Temps passé à homogénéiser et intégrer les données de consommations et de facturation plus important que programmé au lancement du service. • Difficultés financières et techniques pour les communes à mettre en œuvre les préconisations du conseiller, faute aussi d'un accompagnement plus approfondi. • La mission du conseiller consiste au moins autant à persuader les élus et les agents qu'à réaliser du conseil et de l'analyse technique.
Conseils pour reproduire l'action	<p><i>Recommandations basées sur l'expérience de la ville /agence de l'énergie concernant l'action décrite (max. 200 mots)</i></p> <p>La signature d'une convention engageant à la fois l'agglomération et la commune volontaire à un échange permanent d'informations, est un pré requis indispensable pour permettre d'asseoir la légitimité du conseiller. Le versement d'une cotisation annuelle est également conseillé, ne serait-ce que pour asseoir encore davantage cette légitimité.</p> <p>L'intégration du conseiller à des services techniques mutualisés, permettrait également, via une démarche transversale plus opérationnelle, d'accélérer et optimiser encore d'avantage les mesures de sobriété énergétique proposées.</p>
Informations en ligne	<p>www.grand-dole.fr</p>
Autres informations	<p>Contact : Nom : Marc JORCIN Fonction : Conseiller Energie Partagé Organisme : Communauté d'Agglomération du Grand Dole Tél. +33 (0)3 84 79 78 40 E-mail : marc.jorcin@grand-dole.fr Site internet : www.grand-dole.fr</p>